

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### **Avis de convocation / avis de réunion**

**IMMOBILIERE DASSAULT SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 41.820.197 €  
Siège social : 9 Rond-point des Champs-Élysées - Marcel Dassault – 75008 PARIS  
783 989 551 RCS PARIS

**Avis de convocation**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 14 mai 2024 à 10 heures au siège social de la Société, sis 9 Rond-point des Champs-Élysées - Marcel Dassault, 75008 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR****De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport du Directoire sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du Directoire ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes consolidés de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; Distribution de dividendes ; Affectation en report à nouveau de la partie des dividendes auxquels les actions auto-détenues par la Société ne peuvent donner droit ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance ;
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- Approbation du rapport sur la rémunération des mandataires sociaux ;
- Fixation du montant de la rémunération à allouer aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Laurent Dassault ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Thierry Dassault ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Peugeot Invest Assets ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Benoit Fournial ;
- Échéance du mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Marie-Hélène Habert-Dassault et nomination en remplacement de Groupe Industriel Marcel Dassault en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Échéance du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Adrien Dassault et nomination en remplacement de Monsieur Vincent Dassault en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Échéance du mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Stéphanie Casciola et nomination en remplacement de Madame Florence Dourdet Franzoni en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de PriceWaterHouseCooper Audit ;
- Nomination de BM&A SAS en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Mazars dont le mandat vient à échéance ;
- Autorisation à conférer au Directoire pour procéder à un programme de rachat par la Société de ses propres actions, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce : durée de l'autorisation, finalités, modalités et plafond.

**De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

- Modification de l'article 12 des statuts ;
- Modification de l'article 16 des statuts ;
- Prorogation de la durée de la Société et modification corrélative de l'article 5 des statuts.

**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- Pouvoirs pour formalités.
-

**A) FORMALITES PREALABLES A EFFECTUER POUR PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE**

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris soit le **10 mai 2024** par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce.

**B) MODES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE**

1. Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront :

- Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif**
  - Se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité
  - Demander une carte d'admission
    - o soit auprès d'**Uptevia**, - Assemblées Générales- 90-110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 PARIS LA DEFENSE Cedex,
    - o soit en faisant sa demande en ligne **sur la plateforme sécurisée VOTACCESS** accessible via le site **Planetshares** dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.uptevia.pro.fr>

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **pur** devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **administré** devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro mis à sa disposition :

- depuis la France : 0 826 109 119
- depuis l'étranger : +33 (0)1 55 77 40 57

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

- Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur**
  - Demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressé.
  - Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire peut également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes :  
Après s'être identifié sur le portail internet de cet intermédiaire avec ses codes d'accès habituels, il devra cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions IMMOBILIERE DASSAULT et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale ou à toute autre personne pourront

- Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :
  - soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : Uptevia, Assemblées Générales - 90-110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 PARIS LA DEFENSE Cedex.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée générale soit le vendredi 10 mai 2024 à minuit, heure de Paris.

- soit transmettre ses instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'assemblée générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

Le titulaire d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaite voter par Internet accédera au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.uptevia.pro.fr>

Le titulaire d'actions au nominatif **pur** devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions au nominatif administré devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro mis à sa disposition :

- depuis la France : 0 826 109 119
- depuis l'étranger : +33 (0)1 55 77 40 57

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

- Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :

- Demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'assemblée générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé à : Uptevia - Assemblées Générales – 90-110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 PARIS LA DEFENSE Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales de Uptevia, au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée générale soit le **vendredi 10 mai 2024** à minuit, heure de Paris.

- Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

- Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- L'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse : [Paris.cts.france.mandats@uptevia.com](mailto:Paris.cts.france.mandats@uptevia.com)
- Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire
- L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite à Uptevia - Assemblées Générales - 90-110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 PARIS LA DEFENSE Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Aucun mandat ne sera accepté le jour de l'Assemblée Générale.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du **vendredi 26 avril 2024**.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale prendra fin la veille de la réunion, soit le **lundi 13 mai 2024 à 15 heures**, heure de Paris.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

### C) QUESTIONS ECRITES

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Directoire, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : 9, Rond-Point des Champs-Élysées – Marcel Dassault 75008 Paris ou par email à l'adresse suivante : [dassault@newcap.eu](mailto:dassault@newcap.eu). Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

### D) DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de l'émetteur : [www.immobiliere-dassault.com](http://www.immobiliere-dassault.com), à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée générale, soit le **mardi 23 avril 2024**.

Le Directoire